



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE
DE LA COMMISSION : DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

(Point 2 g) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
SUR SA PREMIÈRE SESSION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le Comité du développement social a tenu sa première session à Bangkok du 24 au 26 septembre 2008. Le Comité a examiné les questions suivantes: un cadre pour agir: vers une société inclusive; gestion des risques émergents et persistants pour assurer un développement social inclusif; réduction des disparités et des exclusions. Le Comité a également reçu un aperçu du processus de finalisation et d'adoption par les États membres du programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2010-2011.

La Commission souhaitera peut-être examiner les principales conclusions et décisions du Comité et à approuver les recommandations portées à son attention. Elle souhaitera peut-être aussi donner des directives au secrétariat concernant l'application des recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION.....	2
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	3
A. Un cadre pour agir: vers une société inclusive.....	3
B. Gestion des risques émergents et persistants pour assurer un développement social inclusif.....	5
C. Lutte contre les disparités et l'exclusion.....	9
D. Questions diverses.....	12
E. Adoption du rapport.....	13
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	13
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	13
B. Participation.....	14
C. Élection du bureau.....	14
D. Ordre du jour.....	15
<i>Annexe.</i> Liste des documents.....	16

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. Le Comité a recommandé que les membres et membres associés de la Commission s'engagent plus vigoureusement en faveur de la coopération et de la coordination régionales dans le domaine des migrations internationales.
2. Le Comité a recommandé que le secrétariat effectue des recherches plus poussées sur les aspects multidimensionnels de la problématique des migrations internationales et du développement et étudie les moyens de protéger les migrants en situation vulnérable.
3. Le Comité a recommandé que le secrétariat accorde une attention spéciale aux problèmes que rencontrent les pays ayant des besoins particuliers du fait des migrations internationales et fasse en sorte que leur voix soit entendue dans les instances régionales et mondiales.
4. Le Comité a recommandé que le secrétariat renforce encore la collecte de données démographiques et la recherche sur les questions de population, ainsi que la formation dans le domaine de la démographie, en vue de permettre aux décideurs de mieux comprendre les implications des processus de transition démographique et de concevoir des politiques et des stratégies efficaces et éclairées pour résoudre les problèmes que posent ces processus.
5. Le Comité a suggéré que le secrétariat s'emploie à promouvoir encore plus l'échange de données d'expérience et à renforcer le dialogue de politique générale par le biais, notamment, de la coopération Sud-Sud.

6. Reconnaissant l'étendue et le caractère multidimensionnel des questions de population, le Comité a recommandé que le secrétariat fasse fond sur ses atouts en matière de concertation, d'échange de bonnes pratiques et de renforcement des capacités, et travaille en partenariat avec différents organismes des Nations Unies et organisations internationales afin d'éliminer les doubles emplois et d'assurer une utilisation optimale des ressources.

7. Dans le domaine de la protection sociale, le Comité a recommandé que le secrétariat établisse une base de données, facilite l'échange de bonnes pratiques et appuie les activités destinées à renforcer les capacités des décideurs, des planificateurs, des prestataires de services et d'autres parties prenantes.

8. Le Comité a recommandé que la CESAP fasse office de tribune régionale de dialogue sur les instruments de politique sociale pour traiter les problèmes de sécurité alimentaire et, dans ce contexte, travaille en coopération et en coordination avec les organisations internationales compétentes.

9. Le Comité a recommandé que le secrétariat facilite l'échange d'informations, conçoive des pratiques novatrices en matière de handicap et fournisse une assistance technique pour la création d'un système de collecte de données et l'élaboration d'une définition pratique du handicap fondée sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé¹.

10. Le Comité a recommandé que le secrétariat continue à promouvoir l'application, par les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique², et de Biwako + 5³, ainsi que la ratification et l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴.

11. Le Comité a recommandé que le secrétariat joue un plus grand rôle dans la facilitation de l'échange de données d'expérience entre les pays membres en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes dans la région, en particulier en application des Objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Le Comité a recommandé que le secrétariat entreprenne des activités de renforcement des capacités, telles que des séminaires régionaux de formation/sensibilisation, dans le domaine de la budgétisation sexospécifique en vue de permettre aux pays membres de mieux comprendre, sur les plans théorique et pratique, ce processus et d'échanger de bonnes pratiques et les leçons tirées de leur expérience.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Un cadre pour agir: vers une société inclusive

13. Le Comité était saisi du document intitulé « Un cadre pour agir: vers une société inclusive » (E/ESCAP/CSD/1)

14. Une table ronde a été consacrée au thème de la protection sociale. À cette occasion, la Chef de la Division du développement social de la CESAP a présenté le document E/ESCAP/CSD/1, et le représentant de la Banque asiatique de

¹ Assemblée mondiale de la santé, résolution 54.21 du 22 mai 2001.

² E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir également résolution 59/3 de la Commission).

³ E/ESCAP/APDDP(2)/2 (voir également résolution 64/8 de la Commission)

⁴ Assemblée générale, résolution 61/106, annexe I.

développement (BAsD) le projet d'indice de protection sociale de la Banque. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a fait un exposé sur la campagne menée au niveau mondial par son organisation pour étendre à tous la sécurité sociale sur la base des quatre piliers du plancher de sécurité sociale, à savoir a) l'accès aux soins de santé de base/essentiels, b) la sécurité de revenu pour tous les enfants, c) le soutien ciblé au revenu pour les pauvres et les chômeurs et d) la sécurité de revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

15. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites du document du secrétariat qu'elles ont jugé instructif et d'actualité, ainsi que des exposés des experts, qui avaient mis en lumière de nouveaux paradigmes en matière de politique sociale.

16. Plusieurs délégations ont pris note avec intérêt de l'indice de protection sociale de la BAsD, qui couvrait les programmes concernant le marché du travail, la sécurité et l'assurance sociales, les programmes de microcrédit/d'aide financière et les programmes de protection de l'enfance, notamment la réduction du coût de l'éducation, et comportait quatre indicateurs de mesure, à savoir les dépenses de protection sociale, la couverture sociale, la répartition et l'impact.

17. En réponse à la question d'une délégation, le représentant de la BAsD a fait remarquer que l'indice de protection sociale pourrait servir de repère ou de base pour une discussion, un débat ou un examen critique de la question de la protection sociale. Il a aussi noté que l'un des points faibles de l'indice était l'insuffisance des données et/ou la difficulté de les obtenir.

18. Une délégation ayant souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, les experts ont cité les politiques de couverture maladie universelle en Thaïlande et les programmes de prestations en espèces au Népal comme exemples de politiques dont d'autres pays de la région pourraient s'inspirer; ils ont également mentionné certains dispositifs bilatéraux ou multilatéraux.

19. Une délégation a fait remarquer que le microfinancement destiné aux pauvres pouvait constituer une mesure de protection sociale; s'agissant des versements effectués par les pouvoirs publics sous forme de microcrédit, les risques de non remboursement pouvaient être réduits en améliorant la conception et l'application des programmes. Dans certains cas, les partenariats public-privé pouvaient améliorer la gestion de tels programmes. On a fait remarquer que les programmes de microcrédit pouvaient servir non seulement à atténuer les risques grâce, par exemple, à l'épargne ou à la micro-assurance, mais aussi à faire face aux risques consécutifs à un choc, notamment par le lissage de la consommation.

20. Deux délégations ont fait observer que l'on reconnaissait de plus en plus l'efficacité de stratégies tendant à donner aux femmes le contrôle financier au sein du ménage. À cet égard, une délégation a mentionné un programme de prestations en espèces dans le cadre duquel l'argent était versé aux mères. Il existait aussi des initiatives tendant à promouvoir l'égalité hommes-femmes par l'accroissement des effectifs féminins aux postes de décision. Par exemple, le Népal a fait savoir qu'il était parvenu à une proportion de 30 % de femmes au Parlement.

21. Le représentant de CARE International a estimé qu'une volonté politique était nécessaire pour que les politiques sociales soient mises en œuvre de façon efficace, d'où l'importance du rôle de l'État, notamment dans le contexte difficile de la privatisation et de la déréglementation. La participation de nombreuses parties prenantes était à cet égard nécessaire.

B. Gestion des risques émergents et persistants pour assurer un développement social inclusif

22. Le Comité était saisi de trois documents, dont le premier était intitulé « Gestion des risques résultant de l'insécurité alimentaire au moyen d'une politique sociale inclusive et de mesures de protection sociale » (E/ESCAP/CSD/2).

23. Certaines délégations ont fait valoir que l'augmentation du prix des produits alimentaires avait touché les pauvres plus durement que tout autre groupe et qu'il fallait accroître les investissements dans l'agriculture, la gestion de l'eau et les nouvelles technologies, passer en revue le régime des droits de propriété intellectuelle relatifs aux cultures vivrières, créer des régimes commerciaux internationaux plus favorables et élaborer des politiques plus soucieuses de la protection des groupes vulnérables.

24. Une délégation a fait observer que l'insécurité alimentaire constituait une menace pour la sécurité humaine dans les pays en développement et a donc exprimé son soutien aux activités des organisations d'aide humanitaire. Le représentant du secrétariat de la Communauté du Pacifique a noté avec inquiétude que les changements climatiques avaient déjà des conséquences considérables sur la production alimentaire dans les pays et territoires insulaires du Pacifique. La dispersion géographique de beaucoup de pays insulaires du Pacifique les rendait particulièrement vulnérables à l'augmentation des prix du combustible alors que, par ailleurs, la perte des compétences et des savoir-faire traditionnels et une dépendance accrue à l'égard d'aliments importés coûteux contribuaient à la dégradation de la situation nutritionnelle.

25. Plusieurs délégations ont communiqué des informations sur les politiques, les programmes et l'expérience de leur pays pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par des mesures telles que le développement de l'infrastructure rurale, l'amélioration de la gestion de l'eau, les programmes d'assurance-récolte, l'établissement de liaisons entre les fermes et les marchés et la constitution de réserves céréalières, la stabilisation des prix des produits alimentaires, la valorisation du capital humain, les programmes d'alimentation scolaire, la réduction des pertes après la récolte et la création de capital physique au moyen de programmes spéciaux.

26. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique et de veiller à ce que la production de biocarburant ne nuise pas à la production alimentaire en entraînant l'utilisation de terres en friche et l'introduction de cultures céréalières pour la production de biocarburant. Certaines délégations ont évoqué l'expérience de la Révolution verte, qui avait accru la sécurité alimentaire en Asie et ont appelé à une augmentation des investissements dans la recherche-développement en agriculture.

27. Une délégation a donné des détails au sujet d'un programme de réduction de la pauvreté dans le cadre duquel les ménages pauvres recevaient des prestations en espèces assorties de conditions en vue d'améliorer la santé et la nutrition des membres de la famille et de pourvoir à l'éducation des jeunes enfants. Les conditions à remplir étaient notamment les suivantes : fréquentation par les enfants d'une garderie, d'une école maternelle ou élémentaire à 85 % au moins des jours de scolarité; suivi par les femmes enceintes de soins pré- et post-natals et accouchement en présence d'une personne qualifiée; et participation des parents à des réunions sur la responsabilité parentale.

28. Une délégation a souligné l'importance de meilleurs partenariats public-privé pour l'élaboration de stratégies de développement viable, en vue notamment d'une croissance agricole durable.

29. Deux délégations ont fait observer que la hausse des prix des denrées alimentaires au niveau mondial ne pouvait être considérée comme une conséquence de la croissance économique rapide et de l'augmentation de la demande de céréales dans leur pays, car ceux-ci avaient en réalité accru leur production de céréales et n'en importaient pas sur le marché mondial. À ce propos, une délégation a prié le secrétariat de supprimer au paragraphe 8 du document E/ESCAP/CSD/2 le membre de phrase ci-après : « et l'augmentation de la demande de viande et de produits laitiers due à l'expansion des classes moyennes et des populations urbaines dans des pays tels que la Chine et l'Inde, qui enregistrent une rapide croissance économique ».

30. Une délégation a estimé qu'une bonne gestion des ressources agricoles était indispensable à la sécurité alimentaire et qu'il fallait modifier l'architecture de la politique alimentaire internationale. Elle a souligné qu'il importait d'assurer la sécurité alimentaire, notamment en prenant des mesures efficaces de protection du consommateur et en renforçant le contrôle sanitaire. Elle a recommandé que la CESAP s'emploie à faciliter l'échange et l'analyse de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant les instruments de politique sociale et les filets de sécurité pour la production et la distribution de produits alimentaires afin d'améliorer l'accès à ces produits à un coût abordable.

31. Quelques délégations estimaient que la sécurité alimentaire était une responsabilité que devaient partager tous les gouvernements et que la coopération régionale pouvait permettre de renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire et assurer un accès plus équitable aux produits alimentaires.

32. Le deuxième document était intitulé « Saisir les possibilités et relever les défis résultant de la dynamique démographique en vue de bâtir une société inclusive » (E/ESCAP/CSD/3).

33. Se référant au document E/ESCAP/CSD/3, quelques délégations ont demandé au secrétariat de supprimer la troisième phrase du paragraphe 33, qui ne reflétait pas correctement la situation.

34. Une autre délégation a suggéré de modifier la phrase suivante du même paragraphe en supprimant le mot « illégale ».

35. Quelques délégations ont fait part de l'expérience de leur pays en matière de transition démographique. Certaines délégations ont fait savoir que leur pays avait un faible taux de fécondité et que la transition démographique y était déjà terminée, ce qui engendrait des problèmes liés au vieillissement de la société.

36. Plusieurs délégations ont signalé que dans leur pays, les jeunes étaient encore nombreux et constituaient une part croissante de la population. Elles en ont mis l'accent sur la nécessité de créer des emplois pour ce groupe d'âge afin de profiter de l'atout démographique. À ce propos, plusieurs délégations ont fait part de l'expérience acquise par leur pays dans la mise en œuvre de programmes de création d'emplois, ainsi que des efforts accrus faits en matière d'éducation.

37. Certaines délégations ont fait remarquer que, si la contribution des jeunes représentait un potentiel pour le développement national, les membres de ce groupe d'âge étaient encore souvent vulnérables et confrontés à de nombreux problèmes, tels que le chômage, la pauvreté, le manque de qualification et d'accès à l'éducation et aux services de santé, autant de causes possibles de problèmes sociaux.

38. Certaines délégations ont mentionné les mutations rapides des structures familiales et des modes de vie et leurs conséquences pour le soutien intergénérationnel apporté aux personnes âgées. Quelques délégations ont noté que la protection des personnes âgées était un problème préoccupant qu'il fallait aborder avec plus d'efficacité.

39. Le Comité a été mis au courant de diverses politiques et mesures prises pour améliorer le bien-être des personnes âgées, et de l'élaboration de stratégies à long terme destinées à répondre aux besoins de personnes âgées de plus en plus nombreuses. Une délégation a proposé la création d'un réseau régional spécialement chargé d'observer la situation des personnes âgées et de leur apporter une aide.

40. Une délégation a fait savoir au Comité que son pays accordait une large place aux questions démographiques dans les programmes de coopération technique et a souligné que la planification familiale était cruciale pour l'amélioration des indicateurs de santé, comme la réduction de la mortalité maternelle.

41. Une délégation a fait observer que 2009 marquait le quinzième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁵. À ce propos, le Comité a été informé qu'il était prévu que la cinquième Conférence Asie-Pacifique sur la santé procréative et l'hygiène sexuelle se tienne à Beijing, du 18 au 20 octobre 2009.

42. Deux délégations ont souligné la nécessité d'adopter une approche sexospécifique du vieillissement de la population, étant donné que les femmes représentaient une large proportion des personnes âgées dans la région et étaient particulièrement exposées au risque de vivre seules et dans la pauvreté.

43. Le Comité a été informé des résultats de la Réunion Asie-Pacifique de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenue à Bangkok les 22 et 23 septembre 2008. Certaines délégations ont noté que les différences de niveau de développement et les déséquilibres démographiques avaient stimulé les flux migratoires internationaux dans la région de l'Asie et du Pacifique. Une délégation a souligné en outre qu'il y avait un lien de plus en plus évident entre les migrations et la réduction de la pauvreté.

44. Plusieurs délégations ont noté que la protection des migrants appelait une attention particulière. Une délégation a informé le Comité des mesures prises par son pays pour protéger ses nationaux dans les pays de destination.

45. Une délégation a noté avec préoccupation l'exode des travailleurs qualifiés et a souligné ses effets néfastes sur la productivité, et le risque que certains pays deviennent dépendants des migrations. Elle a décrit les incitations que son pays accordait aux migrants pour faciliter leur retour et d'autres mesures prises pour tirer le meilleur parti de la migration tout en en atténuant les effets néfastes.

46. Certaines délégations ont noté avec préoccupation les conséquences de la traite et du trafic des êtres humains dans la région. Elles ont estimé que la lutte contre la traite nécessitait des mesures globales, notamment de vigoureux services de protection et de réinsertion des victimes. Une délégation a évoqué la nécessité de faire de la lutte contre la traite des femmes et des enfants une priorité.

⁵ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, n° de vente F.95.XIII.18), chap. I. résolution 1, annexe.

47. Tout en notant l'impact des migrations internationales sur le développement et leur contribution potentielle à la lutte contre la pauvreté, plusieurs délégations ont souligné les défis particuliers auxquels devaient faire face les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du fait des migrations.

48. Une délégation a évoqué les mesures et initiatives prises par son gouvernement pour aider les travailleurs migrants. Ces mesures comportaient notamment la création d'un centre de services pour les travailleurs migrants et le déploiement d'assistants sociaux chargés d'apporter un soutien psychosocial aux travailleurs émigrés en situation difficile et aux victimes de la traite. La même délégation a invité tous les États membres à assister au deuxième Forum mondial sur les migrations et le développement, qui devait se tenir à Manille en octobre 2008. Une délégation a souligné qu'un effort collectif devrait être fait pour fixer le salaire minimum des travailleurs migrants en fonction de leur expérience et de leur compétence.

49. Le troisième document était intitulé « Bâtir une société inclusive par la prévention des risques dans le domaine de la santé et l'amélioration du financement des services de santé » (E/ESCAP/CSD/4).

50. Certaines délégations ont informé le Comité des mesures prises dans leur pays pour étendre la couverture des systèmes d'assurance maladie aux populations rurales pauvres et aux travailleurs du secteur non structuré.

51. Certaines délégations ont signalé les efforts faits par leur pays pour lutter contre le VIH/sida, s'agissant notamment de la prévention, de la généralisation du traitement et du soutien aux familles des patients.

52. Une délégation a informé le Comité que, dans son pays, la politique sanitaire était sexospécifique et que la prise de décision et la planification dans le domaine de la santé étaient fondées sur une analyse par sexe. Elle a également fait savoir que des données ventilées par sexe étaient recueillies dans le cadre de tous les grands programmes d'intervention et que l'on s'employait à promouvoir la santé maternelle et infantile, qui constituait l'un des objectifs les plus importants du programme national de protection sociale de la famille.

53. Une autre délégation s'est déclarée favorable aux services de santé procréative, notamment ceux qui mettaient l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, la contribution de ces services étant essentielle pour l'amélioration de la santé des individus, des familles et des collectivités.

54. Plusieurs délégations ont appelé l'attention du Comité sur la demande de soins de santé résultant du vieillissement de la population et de l'impact des maladies chroniques. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des effets du manque de personnel de santé ou de l'exode de ce personnel sur les systèmes de santé.

55. Le représentant du secrétariat de la Communauté du Pacifique a appelé l'attention sur les préoccupations des pays et des territoires insulaires du Pacifique, où la consommation accrue de produits alimentaires importés de mauvaise qualité contribuait à l'aggravation de la malnutrition et des carences en oligoéléments, avec pour conséquence une montée des maladies non transmissibles. Cette situation mettait à rude épreuve les systèmes de santé. La même délégation a informé le Comité de son programme de santé publique axé sur la sensibilisation à la valeur nutritionnelle des aliments traditionnels et a souligné que la faible population et la dispersion géographique des pays du Pacifique y rendait difficile la prestation de services de santé.

56. Une délégation a remercié le secrétariat des mesures qu'il avait prises pour appliquer la résolution 63/8 de la Commission sur le financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique et a demandé que les efforts se poursuivent pour maintenir le cap vers la réalisation de l'objectif fixé dans cette résolution.

57. Une délégation a engagé le secrétariat à établir une base de données des bonnes pratiques et des modèles de développement pour les politiques de santé et de protection sociale, à appuyer l'échange de bonnes pratiques et à faciliter la réalisation d'études bien solidement étayées sur l'analyse et l'élaboration des politiques.

C. Lutte contre les disparités et l'exclusion

58. Le Comité était saisi de deux documents, dont le premier était intitulé « Réduction des disparités: une perspective sexospécifique (E/ESCAP/CSD/5).

59. Une délégation a noté la nécessité d'une coordination entre les programmes des Nations Unies pour éviter les chevauchements et les doubles emplois et renforcer les synergies. Le Comité a été informé d'une initiative récemment prise en ce sens dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale de l'ONU (MCR). La Conseillère spéciale de la Secrétaire exécutive de la CESAP pour les questions de parité entre les sexes a informé le Comité de la création du Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes, coprésidé par la CESAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. La Secrétaire exécutive avait suscité un débat sur le thème : « Problématique de l'égalité des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique : réponses du système des Nations Unies » lors de la réunion du Mécanisme de coordination régional tenue le 16 septembre 2008. Des exposés sur la problématique de l'égalité entre les sexes dans la région avaient été présentés par des représentants des cinq autres groupes de travail thématiques : éducation pour tous, santé, pauvreté et faim, migrations internationales et trafic des êtres humains, et environnement et gestion des catastrophes. Chaque groupe thématique avait donné un aperçu des questions prioritaires dans la région, des mesures prises par le système des Nations Unies au niveau régional face à ces questions et des moyens de promouvoir la cohérence sexospécifique de ces mesures.

60. Le Comité a en outre été informé de l'attention particulière que le Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes portait aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux mesures nécessaires pour respecter les engagements pris en la matière. La Conseillère spéciale pour les questions de parité entre les sexes a noté que ces exposés avaient eu pour résultat important l'adoption, par le Mécanisme de coordination régionale, d'une déclaration que la Secrétaire exécutive de la CESAP avait transmise à la Vice-Secrétaire générale. Dans cette déclaration, le Mécanisme faisait part de ses préoccupations et formulait des recommandations au sujet de la situation des femmes et des filles dans la région, s'agissant des progrès vers l'égalité entre les sexes et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Vice-Secrétaire générale avait transmis la déclaration au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale en prévision de la Réunion de haut niveau du 25 septembre 2008 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

61. Plusieurs délégations ont indiqué que malgré les mesures en cours pour promouvoir l'égalité entre les sexes et les quelques progrès accomplis, beaucoup restait à faire dans la région. Plusieurs délégations ont informé le Comité des initiatives prises par leur pays pour intégrer les questions de parité entre les sexes dans les politiques, plans et programmes nationaux de développement. Plusieurs autres ont décrit les mesures prises par leur pays pour renforcer les mécanismes

institutionnels en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes; ont été mentionnées notamment la création d'un nouveau ministère et d'un bureau spécialisé dans les questions intéressant des femmes et la désignation de coordonnateurs pour l'égalité entre les sexes dans tous les ministères, ainsi qu'au niveau des administrations locales.

62. Plusieurs délégations ont déclaré que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement figurait parmi les principales priorités de leur pays et ont affirmé qu'il était nécessaire d'adopter des stratégies multisectorielles pour réduire la pauvreté et assurer l'égalité entre les sexes en ayant recours à divers programmes dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de la promotion d'activités génératrices de revenu. Quelques délégations ont souligné que de nombreux pauvres vivaient dans les zones rurales et que la majorité des pauvres étaient des femmes. Certaines délégations ont indiqué que les programmes en faveur des femmes rurales constituaient une priorité et un élément clé de la lutte contre la pauvreté.

63. Une délégation a souligné l'importance d'une législation sur les droits de propriété pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Une autre a fait savoir qu'en 2007, son pays avait adopté une loi sur les droits de propriété garantissant les droits des femmes.

64. Plusieurs délégations ont signalé l'adoption de lois et l'élaboration de projets de loi essentiels pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Une délégation a indiqué qu'en plus de lois sur la représentation des femmes, leurs droits de propriété, la violence au foyer et le mariage des enfants, son pays avait adopté une loi interdisant la pratique de la dot.

65. Certaines délégations ont évoqué les initiatives prises par leur pays pour dispenser un enseignement aux petites filles, en particulier la gratuité de la scolarité et du repas de midi, et la garantie de la scolarisation des enfants ruraux. Une délégation a signalé la création d'écoles pour les femmes dans les zones rurales.

66. Quelques délégations ont prié le secrétariat de remanier les paragraphes du document intitulé « Réduction des disparités : une perspective sexospécifique » (E/ESCAP/CSD/5) qui traitaient de l'inégalité dont étaient victimes les femmes âgées sur le plan de la santé et de l'accès aux services de santé, des disparités d'espérance de vie et du lien entre la violence à l'égard des femmes et la perte de leur productivité.

67. Plusieurs délégations ont décrit les programmes de leur pays portant sur la santé de la mère et de l'enfant, y compris la santé procréative, le VIH/sida, et les services de santé maternelle et infantile. Des initiatives en matière d'éducation sanitaire et d'investissement dans l'infrastructure de la santé en zone rurale ont également été mentionnées.

68. Plusieurs délégations ont décrit les mesures prises par leur pays en vue notamment de procurer des revenus, par exemple le microcrédit et d'autres formes d'action volontariste, y compris l'attribution aux femmes d'un certain pourcentage des emplois, en particulier dans les régions rurales. La création d'emplois pour les femmes s'accompagnait également d'activités de formation et de développement des compétences en matière scientifique et technologique, de programmes spéciaux à l'intention des femmes chefs d'entreprise et de la mise en place de services adéquats bancaires et de garderie d'enfants. Quelques délégations ont indiqué que des programmes de promotion de l'emploi et d'habilitation économique des femmes rurales étaient en cours d'exécution.

69. Quelques délégations ont présenté des initiatives tendant à assurer la représentation des femmes en politique et leur participation à la prise de décision grâce à des quotas à plusieurs niveaux de l'État, notamment dans les institutions nationales, provinciales, locales et communautaires. Une délégation a confirmé que l'institution de quotas dans l'administration locale s'était traduite par une importante participation des femmes. Elle a également fait part du succès obtenu par son pays pour promouvoir la représentation des femmes dans les forces armées et la magistrature.

70. Plusieurs délégations ont indiqué que l'élimination de la violence à l'égard des femmes constituait un domaine prioritaire. Deux délégations ont signalé que leurs pays avaient pris un certain nombre de mesures pour agir contre la traite des femmes, en particulier la promotion d'un travail décent pour les femmes. Une délégation a indiqué que son pays avait adopté des lois pour protéger les femmes de la violence et de la traite; toutefois, l'application de ces lois s'était révélée difficile. Une délégation a mentionné également qu'il importait de donner une définition plus étroite de la violence à l'égard des femmes. Une autre délégation a estimé qu'un changement dans les attitudes de la société était nécessaire et que les femmes devaient être considérées comme égales pour que la violence à leur égard puisse être éliminée.

71. Un certain nombre de délégations ont mentionné les mesures prises par leurs pays en matière de budgétisation sexospécifique. Une délégation a fait savoir que ce type de budgétisation avait été intégré dans la loi de finances, et une autre qu'il avait été rendu obligatoire pour tous les programmes comportant un élément concernant les femmes. Plusieurs délégations ont relevé que l'élaboration de politiques intégrant les besoins des femmes nécessitait une action plus poussée en matière de statistiques différenciées.

72. Une délégation a indiqué que la politique officielle de son gouvernement en matière d'assistance au développement avait permis d'appuyer les mesures prises dans d'autres pays pour assurer la participation des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes dans le cadre du processus de développement grâce à des contributions à des organisations multilatérales et à une assistance bilatérale.

73. Deux délégations ont suggéré de modifier certains libellés dans le document E/ESCAP/CSD/5, de manière à assurer la conformité avec l'énoncé des Objectifs du Millénaire pour le développement.

74. Le deuxième document était intitulé « Bâtir une société inclusive en luttant contre l'exclusion des personnes handicapées » (E/ESCAP/CSD/6).

75. Une délégation a qualifié d'historique l'adoption de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées⁴ et noté que cet instrument consacrait les droits des personnes handicapées non pas en tant qu'objets de charité mais en tant que détenteurs de droits et participants actifs au développement. Le Comité a été informé que certains pays de la région avaient soit ratifié soit signé la Convention.

76. Il a été reconnu que de nombreux pays avaient fait d'importants progrès vers l'égalité des chances et vers une société inclusive intégrant les personnes handicapées. De nombreux pays avaient développé ou modifié leur législation ou leurs politiques et plans relatifs au handicap pour interdire la discrimination à l'encontre des personnes handicapées et protéger leurs droits.

77. Le Comité a été également informé d'autres mesures prises par les pays en faveur des handicapés dans les domaines suivants : accessibilité, collecte de données sur le handicap, éducation intégrée et spéciale, amélioration des moyens de subsistance, promotion de l'emploi, production et fourniture de matériel d'assistance et services de réinsertion. Certaines délégations ont évoqué en particulier des mesures de promotion de l'emploi des personnes handicapées faisant intervenir la fourniture d'une formation professionnelle, l'octroi de prêts à des conditions de faveur et des microcrédits ne nécessitant pas de garanties, ainsi que la mise en place de systèmes de quotas dans les secteurs public et privé. Une délégation a fait savoir qu'une allocation avait été accordée à tous les ministères et aux administrations locales pour financer des programmes et services destinés aux handicapés et aux personnes âgées.

78. Plusieurs délégations ont informé le Comité des progrès de leur pays en ce qui concerne le mécanisme multiministériel de coordination des politiques relatives au handicap et des mesures prises pour prévenir et punir toute forme de harcèlement à l'encontre des personnes handicapées. Une délégation a noté que la récente organisation des Jeux paralympiques en Chine avait constitué un moyen très efficace d'éliminer les obstacles liés aux attitudes.

79. S'agissant de l'application du programme en faveur des handicapés, deux délégations ont appelé l'attention sur la nécessité de disposer de données de meilleure qualité, de veiller à intégrer les femmes handicapées dans les activités de développement, et de remédier aux lacunes dans l'application des politiques.

80. Une délégation a noté la nécessité d'inscrire la problématique du handicap dans le mandat, en cours d'élaboration, de l'Organe des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

D. Question diverses

81. Une délégation a suggéré de reformuler comme suit l'énoncé du point 6 de l'ordre du jour : « Bâtir une société offrant d'équales possibilités à tous ». La même délégation a suggéré d'ajouter sous ce même point un point subsidiaire intitulé « Personnes défavorisées et personnes âgées ».

82. En réponse aux questions posées par deux délégations quant à l'état d'avancement du cadre stratégique et des produits proposés dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ESCAP/CSD/7), le secrétariat a donné un aperçu du processus de finalisation et d'adoption par les États membres du programme de travail du secrétariat. Il a souligné que les États membres de la Commission auraient encore deux occasions d'examiner le projet de programme de travail, à savoir la session spéciale du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, au début de 2009, et la soixante-cinquième session de la Commission, en avril 2009. Le secrétariat a donné au Comité l'assurance que le document contenant le programme de travail dans son ensemble serait distribué longtemps à l'avance pour permettre aux États membres de l'examiner, et qu'il y serait tenu compte des vues des délégations concernant un meilleur équilibre des produits, un même niveau de détail dans les différentes sections et la priorité à accorder aux activités de la Commission dans le domaine du développement social.

83. Toujours à propos du document E/ESCAP/CSD/7, une délégation a demandé des éclaircissements sur la structure des produits proposés et sur la raison d'être de produits intermédiaires concernant la collaboration interinstitutions. Le secrétariat a informé le Comité que les instructions du Siège de l'ONU relatives à la structure du projet de programme de travail pour la période 2010-2011 n'avaient pas encore été

publiées. L'inclusion des produits intermédiaires, qui reflétait un nouvel effort du secrétariat pour renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies, devait donc être considérée comme s'inscrivant dans un processus continu.

84. Une délégation a suggéré qu'à ses sessions futures le Comité s'abstienne d'examiner les documents qui ne lui auraient pas été communiqués en temps utile. Le secrétariat a exposé les raisons de la publication tardive de certains documents (voir paragraphe 98).

85. Deux délégations ont estimé que les points de l'ordre du jour devraient faire l'objet d'un examen préalable de la part des États membres.

E. Adoption du rapport

86. Le Comité a adopté le rapport sur sa première session le 26 septembre 2008.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture, durée et organisation de la session

87. Le Comité du développement social a tenu sa première session à Bangkok du 24 au 26 septembre 2008. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif adjoint a noté que la Commission avait décidé à sa soixante-quatrième session de créer le Comité du développement social⁶. Il a expliqué que la réorientation des programmes de développement social de la CESAP était née de la nécessité de traiter les problèmes persistants ou émergents de développement social de la région de l'Asie et du Pacifique. Cette dernière avait connu un développement socioéconomique sans précédent au cours des décennies écoulées. Néanmoins, les fruits de ce développement n'avaient pas profité à tous, et des millions de personnes restaient prises au piège de la pauvreté, dont les conséquences étaient aggravées par l'absence de systèmes de protection sociale efficaces. La récente augmentation des prix du carburant et des produits alimentaires et l'enchaînement de catastrophes naturelles avaient mis en évidence les insuffisances criantes de nombre des politiques de protection sociale en vigueur.

88. Le Secrétaire exécutif adjoint a également noté que l'importante contribution que les femmes avaient apportées à la croissance de la région de l'Asie et du Pacifique n'avait pas entraîné de progrès comparables de leur émancipation économique et de leur statut social et politique. Il était essentiel de formuler des politiques établissant un lien entre les bienfaits de la croissance économique et les progrès en matière d'égalité entre les sexes. Les politiques et la législation au niveau macro n'étaient pas nécessairement porteuses de changements pour les femmes si les valeurs et les rapports de force existantes faisaient obstacle à leur progrès. Avec le lancement de la campagne du Secrétaire général sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (violence qui continuait d'exister et de proliférer en toute impunité dans la région et qui constituait une violation flagrante des droits de la personne), ce sujet était devenu une grande priorité internationale. Les personnes handicapées avaient été exclues du développement et des mesures devaient être prises pour leur garantir les moyens de participer à la société, de bénéficier de l'égalité des chances et d'exercer leurs droits.

89. La Secrétaire permanente adjointe du Ministère thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine a noté que le Comité s'était vu confier la lourde tâche de renforcer l'engagement et l'action des pays en faveur de sociétés inclusives. Elle

⁶ Voir résolution 64/1 de la Commission.

s'est dite satisfaite qu'il doive procéder à l'examen de nombreux problèmes très importants pour les pays de la région et a jugé cet examen opportun. Elle a encouragé la CESAP à continuer de jouer un rôle central pour définir un cadre de coopération régionale efficace entre les pays et pour favoriser un consensus sur les actions clefs nécessaires pour relever les défis du développement. Elle a évoqué les différentes mesures que le Gouvernement thaïlandais prenait pour répondre aux nombreuses préoccupations suscitées par le vieillissement de la population. Le Gouvernement thaïlandais avait conscience que l'élaboration d'une politique de couverture sanitaire universelle était du ressort de l'État et qu'il était essentiel de coordonner la planification et l'utilisation des ressources humaines au profit de tous les citoyens.

90. La Secrétaire permanente adjointe a signalé que la Thaïlande avait fait des progrès en matière d'égalité entre les sexes. Reconnaisant toutefois les disparités persistantes, elle avait lancé une action vigoureuse en faveur de l'intégration des femmes et de la sensibilisation à l'équité entre les sexes. La lutte contre la violence sexiste et la traite des femmes était une priorité nationale. La Thaïlande avait progressé de diverses façons dans la mise en place d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés, notamment en ratifiant en juillet 2008 la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴.

B. Participation

91. Des représentants des 25 membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Turquie, Viet Nam et Nouvelle-Calédonie.

92. Étaient aussi représentés les bureaux du Secrétariat de l'ONU, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées ci-après : Département des affaires économiques et sociales, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la santé.

93. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Banque asiatique de développement, Organisation internationale pour les migrations et Secrétariat de la Communauté du Pacifique.

94. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient présentes: Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, CARE International, Organisation mondiale des personnes handicapées, Fédération internationale pour la planification familiale et Club Zonta de Bangkok.

95. Étaient également représentés le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés, l'Association thaïlandaise pour la population et le développement communautaire et l'Association thaïlandaise des aveugles.

C. Élection du bureau

96. Le Comité a élu M^{me} Alicia Bala (Philippines) Présidente, M. Muhammad Ali Shah (Pakistan) Vice-Président, et M^{me} Oyu Vasha (Mongolie) Rapporteur.

D. Ordre du jour

97. Une délégation a noté que certains documents de travail du Comité n'avaient pas été distribués conformément au délai prescrit de six semaines, ce qui avait rendu difficile leur examen approfondi par les pays membres. En conséquence, elle a demandé au secrétariat de veiller à ce que les documents des sessions futures soient mis à la disposition des pays membres en temps opportun, au moins sur le site Web, ce qui permettrait d'améliorer la qualité des débats du Comité et d'accroître l'efficacité du travail effectué par le secrétariat.

98. Le Comité a été informé que la présentation tardive de certains documents était due à la restructuration récente de l'appareil de conférence de la Commission, qui n'avait été approuvée par le Conseil économique et social qu'en juillet 2008.

99. En réponse à la question d'une délégation concernant la non-inclusion, à l'ordre du jour, du point relatif à la planification et à l'évaluation du programme, le Comité a été informé qu'il s'agissait d'une nouvelle approche testée à l'occasion de la session en cours. Le point relatif à la planification et à l'évaluation du programme était débattu dans une certaine mesure lors de l'examen de quelques-uns des points de l'ordre du jour.

100. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Un cadre pour agir: vers une société inclusive.
5. Gestion des risques émergents et persistants pour assurer un développement social inclusif:
 - a) Gestion des risques résultant de l'insécurité alimentaire au moyen de politiques sociales inclusives et de mesures de protection sociale;
 - b) Saisir les possibilités et relever les défis résultant de la dynamique démographique en vue de bâtir une société inclusive;
 - c) Bâtir une société inclusive en affrontant les risques dans les domaines de la santé et en améliorant le financement des services de santé.
6. Réduction des disparités et des exclusions:
 - a) Réduction des disparités: une perspective sexospécifique;
 - b) Bâtir une société inclusive en luttant contre l'exclusion des personnes handicapées.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre du document</i>
E/ESCAP/CSD/L.1	1	Ordre du jour provisoire
E/ESCAP/CSD/L.2/Rev.2	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/ESCAP/CSD/L.3	8	Projet de rapport
E/ESCAP/CSD/L.3/Add.1	8	Projet de recommandations du Comité
	3	Information note for participants
E/ESCAP/CSD/1	4	Cadre pour agir: vers une société inclusive
E/ESCAP/CSD/2	5 a)	Gestion des risques résultant de l'insécurité alimentaire au moyen d'une politique sociale inclusive et de mesures de protection sociale
E/ESCAP/CSD/3	5 b)	Saisir les possibilités et relever les défis résultant de la dynamique démographique en vue de bâtir une société inclusive
E/ESCAP/CSD/4	5 c)	Bâtir une société inclusive par la prévention des risques dans le domaine de la santé et l'amélioration du financement des services de santé
E/ESCAP/CSD/5	6 a)	Réduction des disparités: une perspective sexospécifique
E/ESCAP/CSD/6	6 b)	Bâtir une société inclusive en luttant contre l'exclusion des personnes handicapées
E/ESCAP/CSD/7	5 b), 5 c), 6 a) et 6 b)	Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

- - - - -